



Maurice Kamto a annoncé que son parti, le MRC, ne participerait pas aux élections municipales et législatives prévues le 9 février prochain

Une décision qui, selon lui est dictée par l'intérêt supérieur de la Nation « **Le MRC a décidé de ne pas prendre part aux élections législatives et municipales du 9 février 2020. J'appelle les électeurs à rester chez eux et à ne pas aller voter** », a déclaré l'opposant de Paul Biya, au cours d'une conférence de presse tenue au siège de son parti à Yaoundé.

Maurice Kamto a en outre appelé « **tous les partis politiques de l'opposition, l'ensemble de la société civile, les organisations et autres forces religieuses** » à boycotter ce double scrutin.

L'avocat-politicien, pour justifier la décision de son parti a évoqué entre autres un code électoral « **taillé sur mesure** » pour la victoire du parti au pouvoir, le RDPC, mais surtout la crise qui perdure dans les régions du Nord-Ouest et le Sud-ouest.

Cette décision peut être mal comprise par une certaine opinion. C'est pourquoi Maurice Kamto vient de mettre sur pied des délégations qui vont sillonner le triangle national pour mieux expliquer aux populations le sens et le bien fondé du boycott.

**MOUVEMENT POUR LA
NAISSANCE DU CAMEROUN
M.R.C**



**CAMEROON RENAISSANCE
MOVEMENT
C.R.M**

Autorisation MINATD N°000221 du 25 Juillet 2008. Lettre MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP du 02 août

**DÉCISION N° 001/MRC/PN/2019 DU 29 NOVEMBRE 2019 RELATIVE AUX
DELEGATIONS DU DIRECTOIRE DU MRC ENVOYÉES DANS LES RÉGIONS**

Le Président National ;

- Vu les Statuts et le Règlement Intérieur du MRC ;
- Vu les nécessités ;

Adopte la présente décision dont la teneur suit :

Article 1er : Les délégations du Directoire ci-après sont envoyées dans les régions pour l'accomplissement des missions définies par la présente décision.

1 – Région de l'Adamaoua ;

- Chef de délégation : Aïsatou Saadou
- Membres :
 - Me Kamkui
 - M. Ahmadou Yaoba

2 – Région de Centre

- Chef de délégation : Sa Majesté Biloa Effa Joseph Marie
- Membres :
 - M. Amadou Hamadou Ben Bappa
 - M. Bibou Nissack Olivier

3 – Région de l'Est

- Chef de délégation : Me Simh Emmanuel
- Membre :
 - M. Okala Ebode Thierry



4 – Région de l'Extrême-Nord

- Chef de délégation : M. Zamboue Pascal
- Membres : Nenwosela Nestor

5 – Région du Littoral

- Chef de délégation : M. Dzongang Albert
- Membres : Mme Ndoki Michèle

6 – Région du Nord

- Chef de délégation : M. Noah Roger Justin
- Membres :
 - Mr HOMSI Jean Baptiste
 - M. Yafini Souaibou Djalang

7 – Région du Nord-Ouest

- Chef de délégation : Me Ndong Christopher
- Membres : Me Awasum Mispa

8 – Région de l'Ouest

- Chef de délégation : Mme Naoh Tiriane
- Membres : Pr Jiogue Grégoire

9 – Région du Sud

- Chef de délégation : Pr Alain Fogue
- Membres : Dr Oko

10 – Région du Sud-Ouest

- Chef de délégation : M. Tabi Johnson
- Membres : M. Lipot Sosthène Medard

[Signature]



Article 2 : Les délégations du Directoire sont investies des missions ci-après :

a) Expliquer aux membres des bureaux des Fédérations Régionales, des Fédérations Départementales et des Fédérations Communales la décision prise par le MRC de boycotter les prochaines élections législatives et municipales.

Les réunions se tiendront au niveau de chaque Département. Y prendront part :

- les membres de la délégation du Directoire ;
- les membres du bureau de la Fédération Régionale ;
- les membres du bureau de la Fédération Départementale concernée ;
- les membres des bureaux des Fédérations Communales du Département concerné ;
- les cadres du parti du Département concerné.

Les délégations du Directoire utiliseront lors de la campagne d'explication les documents joints en annexe.

En cas de nécessité, une réunion de synthèse réunissant les membres de la délégation du Directoire, les membres du bureau de la Fédération Régionale et les Secrétaires des Fédérations Départementales de la Région concernée pourra être tenue au niveau de la Région.

b) Demander aux bureaux des Fédérations Communales et des Fédérations Départementales d'établir, sous la supervision du Secrétaire de la Fédération Régionale de leur ressort, la carte sociologique de chaque arrondissement et de chaque département assortie du poids démographique de chaque composante sociologique.

Les cartes sociologiques établies par les bureaux des Fédérations Communales et des Fédérations Départementales sont remises au Secrétaire de la Fédération Régionale de leur ressort pour transmission au Président National.

Les délégations du Directoire doivent assigner aux Secrétaires des Fédérations Communales et des Fédérations Départementales un délai maximum de dix jours pour remettre au Secrétaire de la Fédération Régionale de leur ressort, les cartes sociologiques établies.



e) Demander aux Secrétaires des Fédérations Régionales de faire un rapport exhaustif sur la mise en œuvre des Directives du Président National relatives à la présélection des candidats du MRC aux élections municipales et législatives du 9 février 2020 et sur les difficultés rencontrées par les candidats du MRC dans la constitution des dossiers de candidature.

Les délégations du Directoire doivent assigner aux Secrétaires des Fédérations Régionales un délai maximum de dix jours pour remettre leurs rapports au Président National.

Article 3

Chaque délégation du Directoire établit son calendrier de travail et en informe le Président National.

Ledit calendrier est communiqué aux Secrétaires des Fédérations Communales, des Fédérations Départementales et des Fédérations Régionales.

La durée de la mission de chaque délégation du Directoire ne peut excéder Sept (07) jours, excepté les Régions de l'Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est qui ont un délai de quatorze (14) jours, à compter de leur départ.

Article 4

Le Coordonnateur national chargé de l'implantation, du développement et de l'inspection du parti, tiendra des réunions d'évaluation de la situation du parti dans la Région de l'Adamaoua (à NGaoundéré), dans la Région du Nord (à Garoua) et dans la Région de l'Extrême-Nord (à Maroua).

Chaque Chef de délégation remet à la fin de la mission un rapport exhaustif au Président National.

Fait à Yaoundé le 29 novembre 2019



Le Président National

Maurice KAMTO

